



A Monsieur le Recteur de l'académie de Clermont

Objet : retenue sur traitement des journées de grève

Monsieur le Recteur,

Comme vous avez pu le constater, un nombre conséquent de personnels de l'Education nationale, titulaires ou contractuels se sont déclarés grévistes depuis le 19 janvier contre le projet de loi de réforme des retraites.

Nous avons constaté que, contrairement à certaines catégories de personnels, aucune retenue n'avait encore été effectuée sur la paye du mois de mars, ni sur celle de février pour un très grand nombre de personnels concernés. Cela semblerait provenir d'un dysfonctionnement du logiciel de paye.

Il nous semblerait inopportun de voir prélever l'ensemble des jours de grève sur un seul et même mois.

Aussi nous vous demandons de bien vouloir étaler ces prélèvements sur les payes ultérieures, à raison de deux jours par mois maximum. En effet, de nombreux personnels ont de faibles rémunérations (AED, AESH, temps partiels ou débuts de carrière...) et un prélèvement massif pourrait les mettre dans des difficultés financières certaines.

Dans l'attente d'une réponse que nous espérons favorable, veuillez agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de notre attachement au Service Public d'Education.

Patrick LEBRUN et Abdoul FAYE
Secrétaires départementaux de la FSU